

ANNEXE II

TABLEAU DES GARANTIES POUR LES AGENTS AFFECTÉS À L'ÉTRANGER

Garanties y compris le remboursement de la sécurité sociale (sauf mention contraire)

Garanties exprimées en pourcentage des frais réels (sauf mention contraire)

POSTE DE SOINS	REMBOURSEMENTS
SOINS COURANTS	
Médecins généralistes	100% des frais réels dans la limite de 100 € / acte
Médecins spécialistes	
Actes Techniques	100% des frais réels dans la limite de 150 000 € par année civile et par bénéficiaire
Radiologie	
Sages-Femmes	
Analyses	
Auxiliaires médicaux	
Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Étiopathie	40 € / séance (2 séances maximum / an)
HOSPITALISATION (ETABLISSEMENTS CONVENTIONNES)	
Frais de séjour	100% des frais réels dans la limite de 1 000 000 € par année civile et par bénéficiaire
Honoraires médicaux et chirurgicaux	
Chambre particulière	100% des frais réels dans la limite de 100 € / jour avec un maximum de 30 jours / an / bénéficiaire
Lit d'accompagnement (enfants de -16 ans ou en situation de handicap)	
Frais de transport	100% des frais réels dans la limite de 20 000 € par année civile et par bénéficiaire
Frais d'accouchement	100% des frais réels dans la limite de 8 000 € / accouchement
PHARMACIE	
Médicament à service médical important	100% des frais réels dans la limite de 300 000 € par année civile et par bénéficiaire
Médicament à service médical modéré	
Médicament à service médical faible	
Vaccin prescrit	
Contraception prescrite	
Sevrage tabagique	
OPTIQUE	
Monture + verres	100% des frais réels dans la limite de 600 € tous les 2 ans
Lentilles	100% des frais réels dans la limite de 150 € / an / bénéficiaire
Chirurgie réfractive de l'œil	100% des frais réels dans la limite de 500 € / œil
DENTAIRE	
Soins dentaires	100% des frais réels dans la limite de 20 000 € par année civile et par bénéficiaire
Prothèses dentaires	100% des frais réels dans la limite de 450 € / prothèse
Implantologie	100% des frais réels dans la limite de 450 € / implant
Orthodontie	100% des frais réels dans la limite de 500 € / semestre
PROTHESE NON DENTAIRE	
Prothèse auditive	100% des frais réels dans la limite de 800 € / prothèse

POSTE DE SOINS	REMBOURSEMENTS
Autres prothèses	
CURE THERMALE	
Frais d'établissement, d'hébergement et de transport	100% des frais réels dans la limite de 500 € par an et / bénéficiaire